

ATELIER INCUBATION

ENTREPRISE INFORMATION
CRÉATIVITÉ SENSIBILISATION

DÉVELOPPEMENT
RESEAU
PARTENAIRES
RECHERCHE
INNOVATION
DIGITALISATION
PROJET
ACTIVATION



**L'importance de la propriété intellectuelle
dans le démarrage de l'entreprise**

11 juin 2015

Technopole Martinique

Centre d'Affaires Agora
97200 Fort-de-France

+ Atelier de l'Incubation

Les Ateliers de l'Incubation sont des séminaires dédiés aux porteurs de projets innovants durant lesquels sont abordés les points-clés de la démarche de création d'entreprise innovante. Ils permettent aux participants de renforcer leurs qualités entrepreneuriales mais aussi de préparer le cas échéant des missions d'expertise. Ils sont organisés par la Direction Technopole Martinique, qui fait intervenir des partenaires et prestataires.

L'incubateur Creanov, un guide pour la démarche d'innovation et de création d'entreprise

Technopole Martinique, structure de la CACEM, se positionne en un véritable centre de ressources proposant une offre globale en matière d'appui en innovation à tous les stades de la vie de l'entreprise.

Dans un contexte économique dégradé, le retour d'expérience montre que, trop souvent, la mort de jeunes entreprises ou de projets en développement provient en partie d'une mauvaise conception, étape permettant le passage de l'idée à l'étude de faisabilité, particulièrement importante en démarche d'innovation. Pour faire face à cette problématique, Technopole Martinique propose aux porteurs de projets innovants le passage en incubateur Creanov.

L'accompagnement en incubateur

L'incubation désigne la phase d'accompagnement d'un projet en amont de la création d'entreprise qui vise à la maturation du projet sur les aspects techniques, économiques, marketing et managériaux. Au sein de l'incubateur Creanov de Technopole Martinique, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement organisé autour de :

1. L'hébergement en espace d'incubation « Les Titiris »

Avec cet outil, les Conseillers Innovation accroissent l'efficacité de leur accompagnement, la proximité des porteurs de projet permettant plus de réactivité.

2. La conduite du projet

L'intervention des Conseillers Innovation vise à guider le porteur de projet dans les étapes clés de la maturation de son projet.

3. Les missions d'expertise

Ces missions, menées par des partenaires/prestataires spécialisés, visent à aider à la maturation du projet sur un aspect particulier (technologique, économique ou marketing) de celui-ci.

4. Le portage du projet innovant, grâce aux Ateliers de l'Incubation

Ce volet vise au développement ou à l'émergence de la dimension entrepreneuriale du porteur de projet.

Aussi, Technopole Martinique a le plaisir de vous inviter à l'Atelier de l'Incubation :

« L'importance de la propriété intellectuelle dans le démarrage de l'entreprise »

+ Atelier de l'Incubation

« L'importance de la propriété intellectuelle dans le démarrage de l'entreprise »

Objectifs

1. Comprendre ce que recouvre la « Propriété Intellectuelle »
2. Prendre conscience des enjeux liés à la maîtrise des droits de propriété intellectuelle
3. Connaître les mécanismes de protection (offensifs / défensifs)
4. Acquérir les réflexes à appliquer au quotidien

Programme prévisionnel (susceptible de modifications)

Partie 1 - La propriété intellectuelle : de quoi s'agit-il ?

Partie 2 - Le droit des brevets : les règles du jeu

- a. Les fondements
- b. Les conditions de brevetabilité
- c. Les procédures de protection par brevets
- d. La reconnaissance des inventeurs salariés

Partie 3 - Les droits conférés par le brevet

- a. Protection vis-à-vis de tiers et limitations
- b. Liberté d'exploitation

Partie 4 - Les outils: bases brevets

Partie 5 - Le droit des marques

- a. Valeur économique de la marque
- b. Qu'est-ce qu'une marque ?
- c. Conditions de validité
- d. Modalités d'acquisition, d'extension et de maintien
- e. Protection associée

Partie 6 - Les dessins et modèles

- a. Conditions de protection
- b. Procédure de dépôt en France
- c. Procédure de dépôt à l'étranger

Intervenant

Richard DUPREZ, conseiller en propriété industrielle et mandataires auprès de l'Office Européen des Brevets - **Cabinet Camus & Lebki**

Informations pratiques

- **Date** : Jeudi 11 juin 2015
- **Horaire** : 8h30 - 12h30
- **Lieu** : Technopole Martinique Centre d'Affaires Agora, 97200 Fort-de-France
- **Inscriptions** : jusqu'au 6 juin 2015, en renvoyant le bulletin d'inscription
- **Coût** pris en charge par Technopole Martinique



TECHNOPOLE MARTINIQUE

Pour faire de la Martinique un territoire d'excellence et offrir aux entreprises un environnement favorable, la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) s'est dotée d'une structure ayant pour vocation de soutenir les démarches d'innovation des entreprises martiniquaises : la Technopole Martinique.

Fort de ses labellisations en Technopole et en CEEI¹, Technopole Martinique couvre les missions essentielles pour le développement d'un tissu entrepreneurial innovant :

- L'accompagnement des projets d'innovation des PME, par des prestations sur mesure ;
- L'hébergement de la jeune entreprise innovante, avec un accompagnement personnalisé ;
- La mise en réseau des acteurs de l'innovation et l'animation du système d'innovation sur le territoire martiniquais, pour favoriser l'émergence d'une culture de l'innovation.

¹Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation

DÉONTOLOGIE

Technopole Martinique et l'ensemble de ses prestataires s'engagent à :

- considérer comme strictement **confidentiels** et s'interdire de divulguer toute information dont ils pourront avoir connaissance au cours de la prestation;
- ne pas **divulguer** les résultats des prestations qui seront en pleine maîtrise du bénéficiaire;
- respecter le principe de **neutralité** en cas d'intervention dans des entreprises concurrentes;
- respecter le caractère de **service public** des actions menées.

DÉFINITION DE L'INNOVATION

► SELON LE MANUEL D'OSLO

« Mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures² ».

² Manuel d'Oslo, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3e édition, OCDE.

► VUE PAR TECHNOPOLE MARTINIQUE

« Toute démarche qui peut apporter un avantage concurrentiel protégeable et durable à l'entreprise. »

CONTACTS

ADRESSE

Centre d'affaires Agora – Bât B / Avenue de l'Etang Z'abricots / FORT DE FRANCE

ADRESSE POSTALE

CACEM - Immeuble Les Cascades III, Place François Mitterrand / 97204 FORT DE FRANCE CEDEX

STANDARD : 0596 38 07 71

contact@technopolemartinique.org
www.technopolemartinique.org



UNE STRUCTURE DE LA



PLAN D'ACCÈS

